



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déclarations

Question écrite n° 67400

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la télé-déclaration de l'impôt sur le revenu. Il désire savoir quels sont les résultats de cette opération et les mesures qu'il entend prendre dans les années à venir.

Texte de la réponse

L'engouement considérable en 2005 pour la déclaration des revenus par Internet, avec plus de 3 700 000 télédéclarants, montre que les Français adhèrent totalement à la démarche de modernisation engagée par l'administration. Dès l'achèvement de la campagne 2005, des travaux ont démarré sans attendre l'analyse fine des résultats de la campagne, permettant de calibrer précisément le nouveau système informatique en fonction des objectifs fixés par le ministre pour 2006. Pour assurer un service de qualité, les réflexions engagées visent à adapter les modalités d'organisation de la campagne d'impôt sur le revenu, tant papier qu'Internet, afin de lisser la charge et d'éviter l'encombrement constaté cette année. Des évolutions fonctionnelles sont également prévues visant à simplifier le service aux usagers dans la perspective de fluidifier le service et de rassurer l'utilisateur lors de ses démarches sur Internet. Enfin, l'infrastructure technique sera redimensionnée pour la consolider et lui donner le maximum de capacité au regard de cet objectif ambitieux.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67400

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6068

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7856